



## SONDAGE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE 2011

L'ALCOOL AU VOLANT AU CANADA  
PAR RÉGION



The knowledge source for safe driving

# FONDATION DE RECHERCHES SUR LES BLESSURES DE LA ROUTE

La mission de la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRBR) consiste à réduire les décès et les blessures causés par les collisions routières. La FRBR est un institut de sécurité routière national, indépendant et philanthropique. Depuis sa mise sur pied en 1964, la FRBR s'est fait reconnaître à l'échelle internationale pour ses réalisations dans une gamme de domaines liés à la recherche des causes des collisions routières et à l'établissement de programmes et de politiques qui visent à les traiter de façon efficace.

**À propos du sondage.** Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 1 208 Canadiens ont répondu au questionnaire en septembre et en octobre 2011. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 2,8 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible. Pour la troisième fois, une partie des répondants ont été joints au téléphone (303 en 2011; 401 en 2010; 600 en 2009) et d'autres en ligne (905 en 2011; 800 en 2010; 600 en 2009). Veuillez noter que certains des résultats de 2010 mentionnés dans le présent document sont différents de ceux du Sondage sur la sécurité routière de 2010 sur la conduite en état d'ivresse, car certains facteurs de pondération devenus accessibles après la publication de ce rapport précédent ont été utilisés lors de la préparation de la présente fiche d'information.

## Auteurs

Kyla D. Marcoux

Ward G.M. Vanlaar

Robyn D. Robertson

Fondation de recherches sur les blessures de la route

171, rue Nepean, bureau 200

Ottawa, Ontario K2P 0B4

T : (613) 238-5235

F : (613) 238-5292

Courriel : [tirf@tirf.ca](mailto:tirf@tirf.ca)

Site web : [www.tirf.ca](http://www.tirf.ca)

Décembre 2011

Fondation de recherches sur les blessures de la route

Droits d'auteurs © 2011

ISBN: 978-1-926857-24-4

# SOUTIEN FINANCIER ASSURÉ PAR :

## PRINCIPAUX PARRAINS





# TABLE DE MATIÈRES

L'alcool au volant dans le Canada atlantique	1
L'alcool au volant au Québec	6
L'alcool au volant en Ontario	10
L'alcool au volant dans les Prairies	14
L'alcool au volant en Colombie-Britannique	18



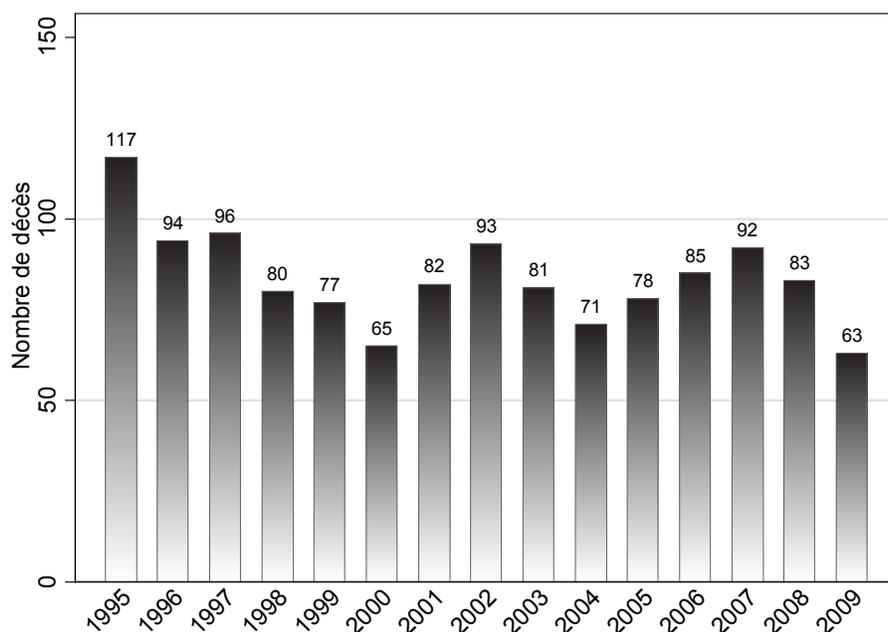
# L'ALCOOL AU VOLANT DANS LE CANADA ATLANTIQUE

La présente fiche d'information résume les résultats pour la région du Canada atlantique (Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard) du Sondage sur la sécurité routière de 2011 sur l'alcool au volant au Canada. Ce sondage d'opinion publique annuel est réalisé par la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRDR) et parrainé par l'Association des brasseurs du Canada et Transports Canada. Il prend le pouls de la nation sur les questions clés en matière de sécurité routière à l'aide d'une vaste enquête réalisée par téléphone et en ligne auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de conducteurs canadiens. Les résultats régionaux et nationaux sur l'alcool au volant aux pays sont publiés dans une série de fiches d'information complémentaires.

Même si le Sondage est effectué depuis de nombreuses années, les résultats régionaux ne sont disponibles que depuis 2008. En outre, ils sont basés sur un échantillon moins important (241 au lieu de 1 208). Par conséquent, il importe de signaler qu'il est trop tôt pour faire des comparaisons robustes entre les résultats régionaux et nationaux. Il faudra pour cela davantage de données qui seront recueillies à cette fin au cours des années à venir.

**Combien de Canadiens de la région de l'Atlantique meurent dans des collisions routières mettant en cause un conducteur sous l'influence d'alcool?** En 2009, année la plus récente pour laquelle on dispose de données, 63 Canadiens ont été tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur sous l'influence d'alcool dans la région de l'Atlantique, ce qui représente la deuxième baisse de ces décès depuis 2007 après la hausse constante enregistrée depuis 2004. Il s'agit aussi du plus faible

**Nombre de Canadiens tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur sous l'influence d'alcool dans le Canada atlantique**



Source : Mayhew et coll. (2011)

total jamais enregistré depuis 1995. Puisque ces données sont inférieures au résultat national (63 décès dans le Canada atlantique comparativement à 714 au Canada), le résultat régional est moins stable. Par conséquent, les tendances qui se dégagent des résultats nationaux ne sont pas nécessairement évidentes à partir de ces résultats régionaux. Par exemple, une tendance à la baisse transparaît à l'échelle nationale (voir la fiche d'information pour l'ensemble du Canada), mais il est trop tôt pour savoir si la diminution dans le Canada atlantique, de 92 en 2007 à 83 en 2008 et à 63 en 2009, marque aussi une tendance à la baisse. Il est conseillé de continuer à surveiller les résultats régionaux afin de vérifier s'ils suivent la tendance nationale ou s'ils s'en éloignent.

### **Quel pourcentage des Canadiens de la région de l'Atlantique conduisent sous l'influence**

**d'alcool?** En réponse à une question sur la conduite après consommation d'alcool au cours des 30 derniers jours, 17,8 % des Canadiens de l'Atlantique ont admis avoir eu ce comportement en 2011. Leur pourcentage était de 8,7 % en 2008, puis il est passé à 15,1 % en 2009, a baissé à 10,6 % en 2010 pour remonter à 17,8 % en 2011. Il convient toutefois de mentionner que seules des conclusions préliminaires peuvent être tirées de ces données à propos d'une tendance dans la région du Canada atlantique. Sans données additionnelles, il est trop tôt pour dire s'il se dégage véritablement une tendance à la hausse. Pour le moment, l'information limitée pourrait témoigner d'une augmentation du pourcentage de Canadiens de la région de l'Atlantique qui admettent avoir conduit après avoir consommé une quantité quelconque d'alcool comparativement aux premières données de 2008 — il convient de signaler que ces pourcentages comprennent la conduite après avoir consommé de faibles quantités d'alcool et avec un taux d'alcoolémie inférieur à la limite autorisée ou aux limites administratives. Bien que ces résultats aillent dans le même sens que les conclusions nationales, là encore, il faudra davantage de données pour confirmer la tendance, car ces résultats sont clairement moins stables en raison de la petite taille de l'échantillon (241).

### **Quel pourcentage des Canadiens de la région de l'Atlantique conduisent sous l'influence d'alcool dans la région du Canada atlantique alors qu'ils croient avoir dépassé la limite légale?**

À la question de savoir s'ils ont conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite légale au cours des 12 derniers mois, 7,0 % des Canadiens de la région de l'Atlantique ont admis avoir eu ce comportement en 2011 (comparativement à 5,4 % à l'échelle nationale). Ce pourcentage était de 4,2 % en 2008, 4,4 % en 2009 et de 3,4 % en 2010. Il se compare à 5,2 % pour l'ensemble du Canada en 2008, 5,6 % en 2009 et 6,0 % en 2010. Il semble que cet indicateur ait été au-dessous de la moyenne nationale dans la région du Canada atlantique jusqu'en 2011 (7,0 % par rapport à 5,4 %). Ici encore, à cause de la petite taille de l'échantillon, il serait prématuré de vouloir tirer des conclusions définitives à propos de l'apparition d'une tendance.

### **Combien de Canadiens de la région de l'Atlantique ont été passagers d'un véhicule conduit**

**par une personne ayant consommé de l'alcool?** Au cours du mois écoulé, 2,5 % des Canadiens de la région de l'Atlantique ont indiqué avoir été les passagers d'un véhicule conduit par une personne qui avait consommé de l'alcool à une occasion, et 2,6 % ont mentionné que la situation s'était produite à au

moins deux reprises. Ces résultats étaient de 6,4 % et 3,8 % en 2008, 2,8 % et 3,2 % en 2009 et 3,5 % et 2,2 % en 2010. Ces passagers mettent leur vie en danger. Même quand le taux d'alcoolémie est faible, le risque d'avoir une collision et la gravité des blessures possibles augmentent, surtout s'ils sont combinés à d'autres facteurs d'affaiblissement des facultés comme la fatigue et la somnolence. Il semble que la sensibilisation de ces passagers aux risques courus pourrait aider à faire diminuer le nombre de personnes qui acceptent d'accompagner, comme passagers, un conducteur qui a consommé de l'alcool.

**Combien de Canadiens de la région de l'Atlantique ont servi de conducteur désigné à une personne qui avait consommé de l'alcool?** On a demandé aux Canadiens de la région de l'Atlantique combien de fois s'il y a lieu, au cours du dernier mois, ils avaient été le conducteur désigné d'une personne qui avait consommé de l'alcool. Ainsi, au cours des 30 derniers jours, 16,8 % ont indiqué avoir été le conducteur désigné d'une personne qui avait bu à une occasion (comparativement à 11,0 % à l'échelle nationale) et 16,8 %, à deux reprises ou plus (par rapport à 16,1 % à l'échelle nationale).

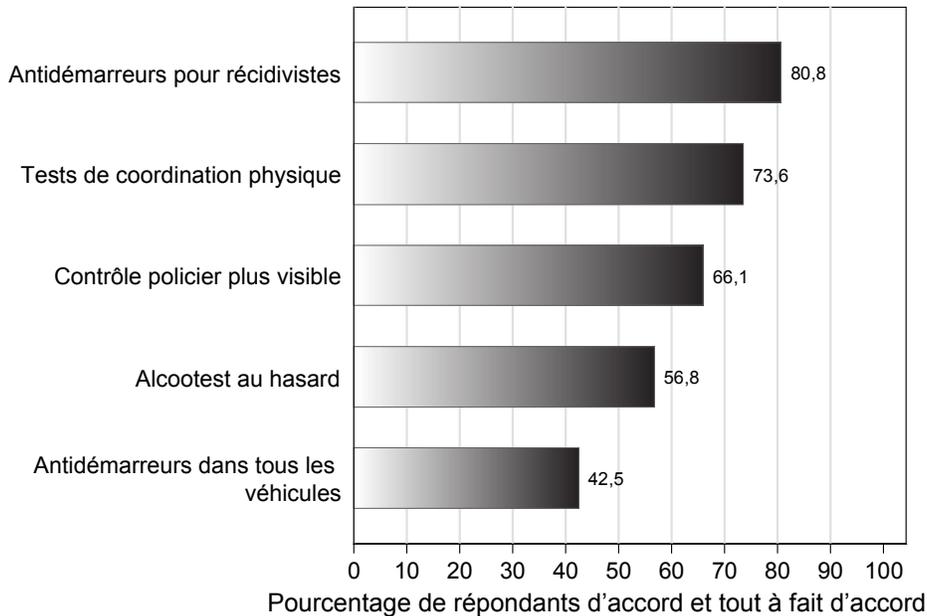
**Où se situe la question de l'alcool au volant dans l'ordre des priorités publiques dans la région de l'Atlantique?** Les Canadiens de la région de l'Atlantique sont davantage préoccupés par l'alcool au volant que par tout autre problème social : 75,1 % se disent très préoccupés ou extrêmement préoccupés par cette question (comparativement à 69,3 % à l'échelle nationale). Ce pourcentage était de 72,6 % en 2008, 80,1 % en 2009 et 77,7 % en 2010. Le second problème qui les préoccupe le plus est le prix de l'essence (72,3 %), suivi de la sécurité routière (57,7 %). Le sujet qui les préoccupe le moins est celui de la sécurité aérienne (36,2 %), à peu près comme l'année dernière (32,1 %).

**Est-ce que l'alcool au volant est un problème de sécurité routière important pour les Canadiens de la région de l'Atlantique?** Sur l'ensemble des problèmes de sécurité routière, l'alcool au volant a été coté comme un problème très grave ou extrêmement grave par 86,2 % des Canadiens de la région de l'Atlantique (comparativement à 80,9 % à l'échelle nationale). Le pourcentage était de 72,6 % en 2008, 87,0 % en 2009 et 86,5 % en 2010. Le deuxième plus important sujet de préoccupation était l'envoi de messages textes au volant (85,3 % comparativement à 85,1 % à l'échelle nationale).

**Degré de soutien à différentes mesures.** Les Canadiens de la région de l'Atlantique manifestent un appui solide aux diverses mesures visant à repérer les conducteurs sous l'influence d'alcool et à les empêcher de conduire. La figure ci-dessous montre que 80,8 % des Canadiens de la région de l'Atlantique sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que l'usage d'antidémarrage soit obligatoire pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies (79,3 % à l'échelle nationale). Ces Canadiens ont aussi noté leur appui aux autres mesures de la façon suivante : 73,6 % étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour que les conducteurs soient tenus de se soumettre à un test de coordination physique si l'on soupçonne qu'ils sont sous l'influence d'alcool ou de drogues (73,3 % à l'échelle nationale), 66,1 % (65,0 % à l'échelle nationale) sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que la présence policière soit manifestement plus grande pour lutter contre l'alcool au volant; 56,8 % (55,7 % à l'échelle nationale)

sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que les policiers soient autorisés à faire des tests d'alcoolémie au hasard pour repérer les conducteurs sous l'influence d'alcool; et 42,5 % (42,0 % à l'échelle nationale) pensent que les antidémarrateurs devraient être obligatoires pour tous les conducteurs comparativement à 54,6 % en 2008, à 43,5 % en 2009 et à 46,0 % en 2010.

### Degré de soutien aux différentes mesures dans la région du Canada atlantique



Bien que le public appuie davantage l'installation obligatoire d'antidémarrateurs pour les conducteurs déclarés coupables de conduite avec facultés affaiblies (80,8 %) que pour tous les conducteurs (42,5 %), plus de 40 % des Canadiens de la région de l'Atlantique pensent tout de même que ces dispositifs devraient être obligatoires pour tous les conducteurs. Cette tendance pourrait témoigner d'une sensibilisation croissante aux avantages que peuvent représenter ces appareils pour la sécurité. Dans plusieurs secteurs de compétence, les antidémarrateurs sont considérés comme des dispositifs faisant partie de l'équipement de série des véhicules, un peu comme les ceintures et les sacs gonflables. Des efforts sont déployés pour rendre cette technologie moins importune et mieux adaptée à l'usage dans tous les véhicules.

**À propos du sondage.** Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 241 Canadiens de la région de l'Atlantique ont répondu au questionnaire en septembre et en octobre 2011. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 6,3 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible. Pour la troisième fois, certains répondants ont été joints au téléphone et certains, en ligne. Veuillez noter que certains des résultats de 2010 mentionnés dans le présent document sont différents de ceux du Sondage sur la sécurité routière de 2010 sur la conduite en état d'ivresse par région, car certains facteurs de pondération devenus accessibles

pour l'année étudiée après la publication de ce rapport précédent ont été utilisés lors de la préparation de la présente fiche d'information

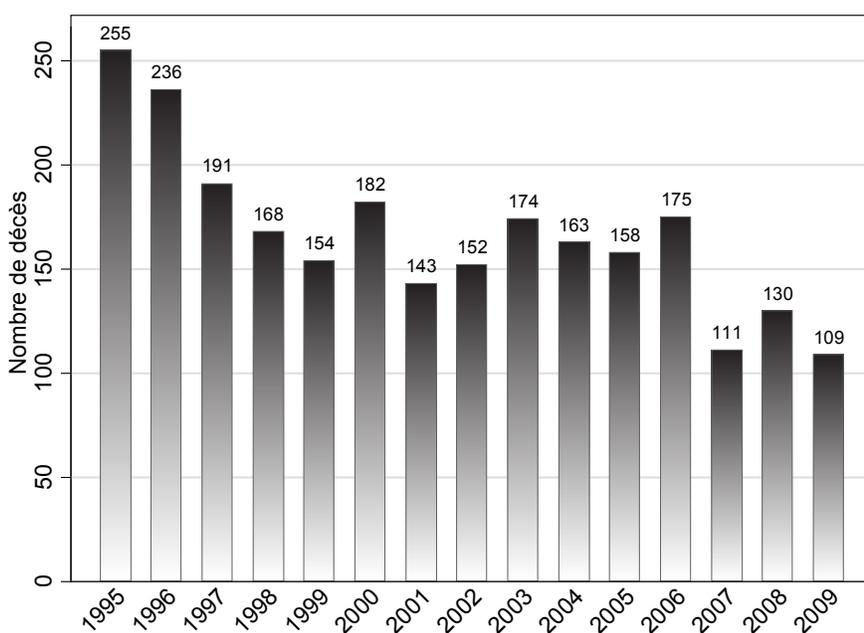
# L'ALCOOL AU VOLANT AU QUÉBEC

La présente fiche d'information résume les résultats provinciaux pour le Québec du Sondage sur la sécurité routière de 2011 sur l'alcool au volant au Canada. Ce sondage d'opinion publique annuel est réalisé par la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRDR) et parrainé par l'Association des brasseurs du Canada et Transports Canada. Il prend le pouls de la nation sur les questions clés en matière de sécurité routière à l'aide d'une vaste enquête, réalisée par téléphone et en ligne, auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de conducteurs canadiens. Les résultats régionaux et nationaux sur l'alcool au volant aux pays sont publiés dans une série de fiches d'information complémentaires.

Même si le Sondage est effectué depuis de nombreuses années, les résultats régionaux ne sont disponibles que depuis 2008. En outre, ils sont basés sur un échantillon moins important (243 au lieu de 1 208). Par conséquent, il importe de signaler qu'il est trop tôt pour faire des comparaisons robustes entre les résultats régionaux et nationaux. Il faudra pour cela davantage de données qui seront recueillies à cette fin au cours des années à venir.

**Combien de Canadiens du Québec meurent dans des collisions routières mettant en cause un conducteur sous l'influence d'alcool?** En 2009, année la plus récente pour laquelle on dispose de données, 109 Canadiens ont été tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur sous l'influence d'alcool au Québec. Même si les données de 2006 et 2007 étaient des extrêmes (en 2006, le total était élevé et en 2007, il était faible), le résultat de 2008, se situait donc à mi-chemin. Ainsi, il semble que la tendance à la baisse amorcée en 2003 à 174 se poursuive, ayant atteint un creux à 109, en 2009.

## Nombre de Canadiens tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur sous l'influence d'alcool au Québec



Source : Mayhew et coll. (2011)

Il est conseillé de continuer à surveiller les résultats régionaux afin de vérifier s'ils suivent la tendance nationale ou s'ils s'en éloignent davantage.

**Quel pourcentage des Canadiens du Québec conduisent après avoir consommé de l'alcool?** En réponse à une question sur la conduite après avoir consommé de l'alcool au cours des 30 derniers jours, 22,6 % des Canadiens du Québec ont admis l'avoir fait en 2011. Ce pourcentage, qui était de 24,9 % en 2008 et de 21,9 % en 2009, a augmenté à 31,0 % en 2010 pour baisser à 22,6 % en 2011. Il convient de mentionner que seules des conclusions préliminaires peuvent être tirées à partir de ces données. Sans données additionnelles, il est trop tôt pour dire s'il se dégage véritablement une tendance à la baisse. Pour le moment, l'information limitée porte à croire qu'il pourrait y avoir eu une diminution du pourcentage de Canadiens du Québec qui admettent avoir conduit après avoir consommé une quantité quelconque d'alcool comparativement à 2010 — il convient de signaler que ces pourcentages comprennent la conduite après avoir consommé de faibles quantités d'alcool et avec un taux d'alcoolémie inférieur à la limite autorisée ou aux limites administratives. Bien que cette tendance aille dans le même sens que les conclusions nationales, là encore, il faudra davantage de données pour confirmer la tendance, car ces résultats sont clairement moins stables à cause de la petite taille de l'échantillon (243).

**Quel pourcentage des Canadiens conduisent sous l'influence d'alcool au Québec alors qu'ils croient avoir dépassé la limite légale?** À la question de savoir s'ils ont conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite légale au cours des 12 derniers mois, 8,7 % des Canadiens du Québec ont admis avoir eu ce comportement en 2011 (comparativement à 5,4 % à l'échelle nationale). Ce pourcentage était de 7,5 % en 2008, de 6,1 % en 2009 et de 7,6 % en 2010. Il se compare à 5,2 % pour l'ensemble du Canada en 2008, à 5,6 % en 2009 et à 6,0 % en 2010. Il semble que cet indicateur au Québec soit demeuré au-dessus de la moyenne nationale (8,7 % par rapport à 5,4 %). Ici encore, en raison de la petite taille de l'échantillon, il serait prématuré de tirer des conclusions définitives au sujet de l'apparition d'une tendance quelconque.

**Combien de Canadiens du Québec ont été passagers d'un véhicule conduit par une personne ayant consommé de l'alcool?** Au cours du mois écoulé, 7,7 % des Canadiens du Québec ont indiqué avoir été les passagers d'un véhicule conduit par une personne qui avait consommé de l'alcool à une occasion, et 7,9 % ont mentionné que la situation s'était produite à au moins deux reprises. Ces résultats étaient de 6,9 % et 9,1 % en 2008, 6,2 % et 6,2 % en 2009 et 3,2 % et 7,1 % en 2010. Ces passagers mettent leur vie en danger. Même quand le taux d'alcoolémie (TA) est faible, le risque d'avoir une collision et la gravité des blessures possibles augmentent substantiellement, surtout s'ils sont combinés à d'autres facteurs d'affaiblissement des facultés comme la fatigue et la somnolence. Il semble que la sensibilisation de ces passagers aux risques courus pourrait aider à faire diminuer le nombre de personnes qui acceptent d'accompagner, comme passagers, un conducteur qui a consommé de l'alcool.

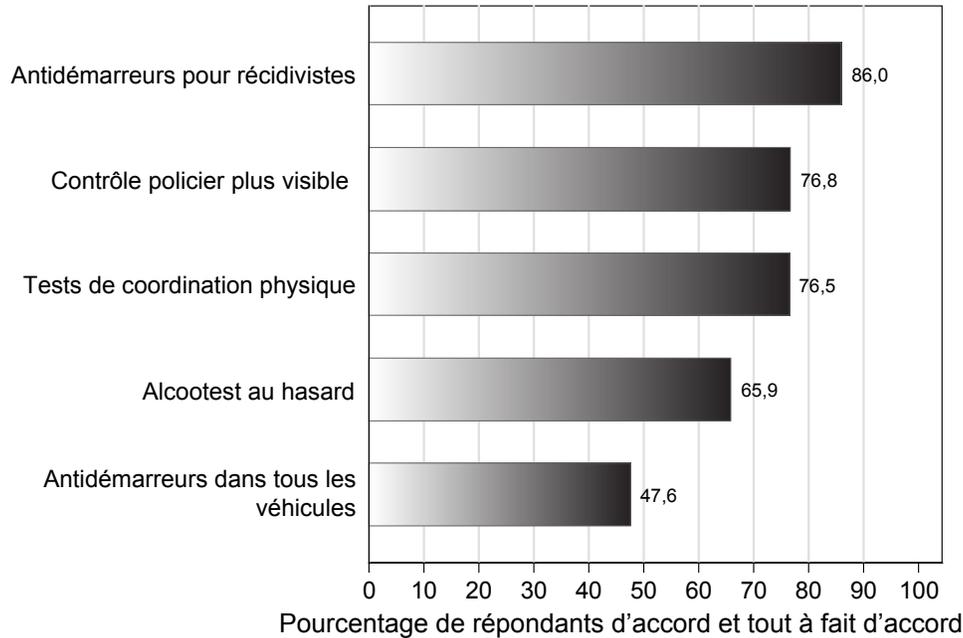
**Combien de Canadiens du Québec ont servi de conducteur désigné à une personne qui avait consommé de l'alcool?** On a aussi demandé aux Canadiens du Québec combien de fois s'il y a lieu, au cours du dernier mois, ils avaient été le conducteur désigné d'une personne qui avait consommé de l'alcool. Ainsi, au cours des 30 derniers jours, 7,2 % ont indiqué avoir été le conducteur désigné d'une personne qui avait bu à une occasion (comparativement à 11,0 % à l'échelle nationale) et 11,6 %, à deux reprises ou plus (par rapport à 16,1 % à l'échelle nationale).

**Où se situe la question de l'alcool au volant dans l'ordre des priorités publiques au Québec?** Les Canadiens du Québec sont plus préoccupés par l'alcool au volant que par tout autre problème social : 75,8 % se disent très préoccupés ou extrêmement préoccupés par cette question (comparativement à 69,3 % à l'échelle nationale). Ce pourcentage était de 89,2 % en 2008, 82,5 % en 2009 et 73,3 % en 2010. Le second problème qui les préoccupe le plus est le prix de l'essence (69,5 %), suivi de la sécurité routière (69,1 %). Le sujet qui les préoccupe le moins est celui de la sécurité aérienne (39,0 %), à peu près comme l'année dernière (43,0 %).

**Est-ce que l'alcool au volant est un problème de sécurité routière important pour les Canadiens du Québec?** Sur l'ensemble des problèmes de sécurité routière, l'alcool au volant a été coté comme un problème très grave ou extrêmement grave par 87,3 % des Canadiens du Québec (comparativement à 80,9 % à l'échelle nationale). Le pourcentage était de 90,6 % en 2008, de 85,6 % en 2009 et de 88,7 % en 2010. Le deuxième plus important sujet de préoccupation était l'envoi de messages textes au volant (87,1 % comparativement à 85,1 % à l'échelle nationale).

**Degré de soutien à différentes mesures.** Les Canadiens du Québec manifestent un appui solide aux diverses mesures visant à repérer les conducteurs sous l'influence d'alcool et à les empêcher de conduire. La figure ci-dessous montre que 86,0 % des Canadiens du Québec sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que l'usage d'antidémarrage soit obligatoire pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies (79,3 % à l'échelle nationale). Ces Canadiens ont aussi noté leur appui aux autres mesures de la façon suivante : 76,8 % (65,0 à l'échelle nationale) sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que la présence policière soit manifestement plus grande pour lutter contre l'alcool au volant; 76,5 % d'entre eux sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que les conducteurs soient tenus de se soumettre à un test de coordination physique si l'on soupçonne qu'ils sont sous l'influence d'alcool ou de drogues (73,3 % à l'échelle nationale); 65,9 % (55,7 % à l'échelle nationale) sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que les policiers soient autorisés à faire des tests d'alcoolémie au hasard pour repérer les conducteurs sous l'influence d'alcool; et 47,6 % (42,0 % à l'échelle nationale) pensent que les antidémarrage devraient être obligatoires pour tous les conducteurs, comparativement à 48,4 % en 2008, 44,7 % en 2009 et 49,3 % en 2010.

## Degré de soutien aux différentes mesures dans au Québec



Bien que le public appuie davantage l'installation obligatoire d'antidémarrage pour les conducteurs déclarés coupables de conduite avec facultés affaiblies (86,0 %) que pour tous les conducteurs (47,6 %), près de 50 % des Canadiens du Québec pensent tout de même que ces dispositifs devraient être obligatoires pour tous les conducteurs. Cette tendance pourrait témoigner d'une sensibilisation croissante aux avantages que peuvent représenter ces appareils pour la sécurité. Dans plusieurs secteurs de compétence, les antidémarrage sont considérés comme des dispositifs faisant partie de l'équipement de série des véhicules, un peu comme les ceintures et les sacs gonflables. Des efforts sont déployés pour rendre cette technologie moins importune et mieux adaptée à l'usage dans tous les véhicules.

**À propos du sondage.** Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 243 Canadiens de la région du Québec ont répondu au questionnaire en septembre et en octobre 2011. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 6,3 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible. Pour la troisième fois, certains répondants ont été joints au téléphone et d'autres, en ligne. Veuillez noter que certains des résultats de 2010 mentionnés dans le présent document sont différents de ceux du Sondage sur la sécurité routière de 2010 sur la conduite en état d'ivresse par région, car certains facteurs de pondération plus précis devenus accessibles pour l'année étudiée après la publication de ce rapport précédent ont été utilisés lors de la préparation de la présente fiche d'information.

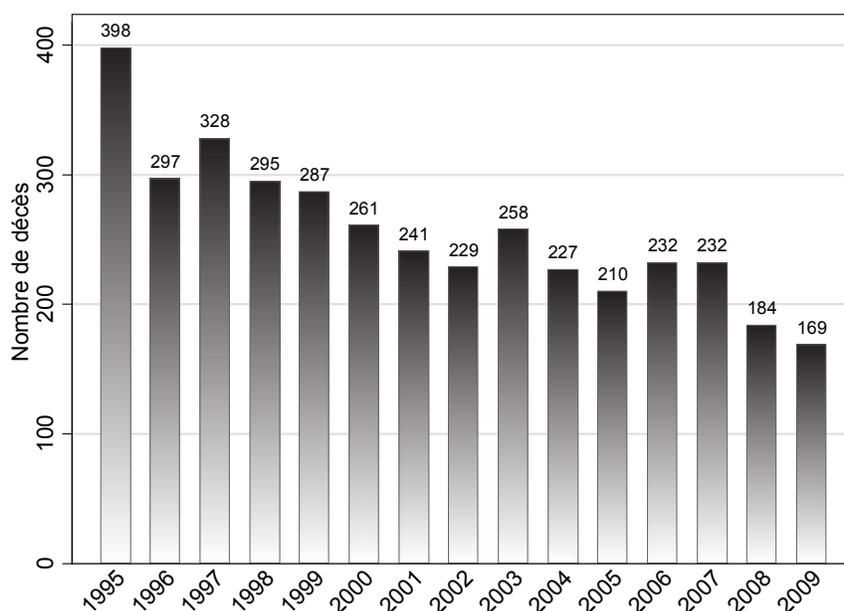
# L'ALCOOL AU VOLANT EN ONTARIO

La présente fiche d'information résume les résultats provinciaux pour l'Ontario du Sondage sur la sécurité routière de 2011 sur l'alcool au volant au Canada. Ce sondage d'opinion publique annuel est réalisé par la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRDR) et parrainé par l'Association des brasseurs du Canada et Transports Canada. Il prend le pouls de la nation sur les questions clés en matière de sécurité routière à l'aide d'une vaste enquête, réalisée par téléphone et en ligne, auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de conducteurs canadiens. Les résultats régionaux et nationaux sur l'alcool au volant aux pays sont publiés dans une série de fiches d'information complémentaires.

Même si le Sondage est effectué depuis de nombreuses années, les résultats régionaux ne sont disponibles que depuis 2008. En outre, ils sont basés sur un échantillon moins important (240 au lieu de 1 208). Par conséquent, il importe de signaler qu'il est trop tôt pour faire des comparaisons robustes entre les résultats régionaux et nationaux. Il faudra pour cela davantage de données qui seront recueillies à cette fin au cours des années à venir.

**Combien de Canadiens en Ontario meurent dans des collisions routières mettant en cause un conducteur sous l'influence d'alcool?** En 2009, année la plus récente pour laquelle on dispose de données, 169 Canadiens ont été tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur sous l'influence d'alcool en Ontario, ce qui est le plus faible résultat depuis 1995. Puisque ces données sont inférieures au résultat national (169 décès en Ontario comparativement à 714 au Canada), le résultat régional est moins stable. Par conséquent, les tendances qui se dégagent des résultats nationaux ne sont

**Nombre de Canadiens tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur sous l'influence d'alcool en Ontario**



Source : Mayhew et coll. (2011)

pas nécessairement évidentes à partir de ces résultats régionaux. Par exemple, une tendance à la baisse transparaît à l'échelle nationale (voir la fiche d'information pour l'ensemble du Canada). Même si les totaux de 2009 et 2008 pour l'Ontario peuvent indiquer une baisse continue après deux années de stagnation, en 2006 et 2007, il est encore trop tôt pour savoir si cette récente diminution, de 232 en 2007 à 169 en 2009, marque aussi une tendance à la baisse en Ontario. Il est conseillé de continuer à surveiller les résultats régionaux afin de vérifier s'ils suivront la tendance nationale ou s'ils s'en éloigneront davantage.

**Quel pourcentage des Canadiens conduisent sous l'influence d'alcool en Ontario?** En réponse à une question sur la conduite après avoir consommé de l'alcool au cours des 30 derniers jours, 16,8 % des Canadiens d'Ontario ont admis l'avoir fait en 2011. Le pourcentage, de 17,5 % en 2008 et 19,0 % en 2009, a augmenté à 22,8 % en 2010 puis a baissé à 16,8 % en 2011. Il convient de mentionner que seules des conclusions préliminaires peuvent être tirées de ces données à propos d'une tendance pour l'Ontario. Sans données additionnelles, il est trop tôt pour dire s'il se dégage véritablement une tendance à la baisse. Pour le moment, l'information limitée pourrait témoigner d'une diminution du pourcentage de Canadiens de l'Ontario qui admettent avoir conduit après avoir consommé une quantité quelconque d'alcool comparativement aux données antérieures — il convient de signaler que ces pourcentages comprennent la conduite après avoir consommé de faibles quantités d'alcool et avec un taux d'alcoolémie inférieur à la limite autorisée ou aux limites administratives. Bien que cette tendance aille dans le même sens que les conclusions nationales, là encore, il faudra davantage de données pour confirmer la tendance, car ces résultats sont clairement moins stables à cause de la petite taille de l'échantillon (240).

**Quel pourcentage des Canadiens conduisent sous l'influence d'alcool en Ontario alors qu'ils croient avoir dépassé la limite légale?** À la question de savoir s'ils ont conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite légale au cours des 12 derniers mois, 3,0 % des Canadiens de l'Ontario ont admis avoir eu ce comportement en 2011 (comparativement à 5,4 % à l'échelle nationale). Ce pourcentage était de 3,9 % en 2008, de 4,4 % en 2009 et de 4,6 % en 2010. Il se compare à 5,2 % pour l'ensemble du Canada en 2008, à 5,6 % en 2009 et à 6,0 % en 2010. Il semble que cet indicateur se soit maintenu en Ontario au-dessous de la moyenne nationale. Ici encore, en raison de la petite taille de l'échantillon, il serait prématuré de tirer des conclusions définitives au sujet de l'apparition d'une tendance quelconque.

**Combien de Canadiens de l'Ontario ont été passagers d'un véhicule conduit par une personne ayant consommé de l'alcool?** Au cours du mois écoulé, 8,5 % des Canadiens de l'Ontario ont indiqué avoir été les passagers d'un véhicule conduit par une personne qui avait consommé de l'alcool à une occasion, et 4,1 % ont mentionné que la situation s'était produite à au moins deux reprises. Ces résultats étaient de 5,4 % et 4,2 % en 2008, 5,1 % et 8,8 % en 2009 et 8,0 % et 7,9 % en 2010. Ces passagers mettent leur vie en danger. Même quand le taux d'alcoolémie (TA) est faible, le risque d'avoir une collision et la gravité des blessures possibles augmentent, surtout s'ils sont combinés à d'autres facteurs d'affaiblissement des facultés comme la fatigue et la somnolence. Il semble que la sensibilisation de

ces passagers aux risques courus pourrait aider à faire diminuer le nombre de personnes qui acceptent d'accompagner, comme passagers, un conducteur qui a consommé de l'alcool.

**Combien de Canadiens de l'Ontario ont servi de conducteur désigné à une personne qui avait consommé de l'alcool?** On a aussi demandé aux Canadiens de l'Ontario combien de fois s'il y a lieu, au cours du dernier mois, ils avaient été le conducteur désigné d'une personne qui avait consommé de l'alcool. Ainsi, au cours des 30 derniers jours, 10,0 % ont indiqué avoir été le conducteur désigné d'une personne qui avait bu à une occasion (comparativement à 11,0 % à l'échelle nationale) et 15,7 %, à deux reprises ou plus (par rapport à 16,1 % à l'échelle nationale).

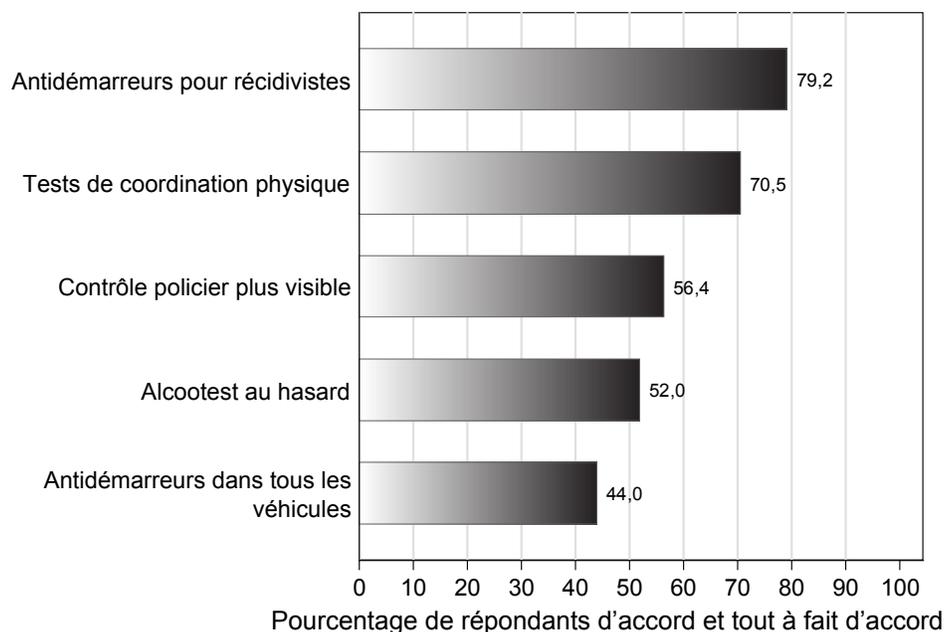
#### **Où se situe la question de l'alcool au volant dans l'ordre des priorités publiques en Ontario?**

Pour la première fois, l'alcool au volant ne figure plus en tête de liste des problèmes sociaux, à 60,9 % (comparativement à 69,3 % à l'échelle nationale). Ce pourcentage était de 80,4 % en 2008, de 86,6 % en 2009 et de 72,6 % en 2010. Le problème social qui préoccupe le plus les Canadiens en Ontario est l'économie : 80,6 % se disent très préoccupés ou extrêmement préoccupés par cette question. Celle-ci est suivie par le prix de l'essence (66,3 %). Le sujet qui les préoccupe le moins est celui de la sécurité aérienne (33,9%), à peu près comme l'année dernière (43,0 %).

**Est-ce que l'alcool au volant est un problème de sécurité routière important pour les Canadiens de l'Ontario?** Sur l'ensemble des problèmes de sécurité routière, l'alcool au volant a été coté comme un problème très grave ou extrêmement grave par 70,3% des Canadiens de l'Ontario (comparativement à 80,9 % à l'échelle nationale). Le pourcentage était de 84,2 % en 2008, de 79,9 % en 2009 et de 80,1 % en 2010. Le plus haut degré de préoccupation concerne l'envoi de messages textes au volant (82,7 % par rapport à 85,1 % à l'échelle nationale).

**Degré de soutien à différentes mesures.** Les Canadiens de l'Ontario manifestent un appui solide aux diverses mesures visant à repérer les conducteurs sous l'influence d'alcool et à les empêcher de conduire. La figure ci-dessous montre que 79,2 % d'entre eux sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que l'usage d'antidémarrage soit obligatoire pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies (79,3 % à l'échelle nationale). Les Canadiens de l'Ontario ont aussi noté leur appui aux autres mesures de la façon suivante : 70,5 % d'entre eux sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que les conducteurs soient tenus de se soumettre à un test de coordination physique si l'on soupçonne qu'ils sont sous l'influence d'alcool ou de drogues (73,3 % à l'échelle nationale); 56,4 % (65,0 % à l'échelle nationale) sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que la présence policière soit manifestement plus grande pour lutter contre l'alcool au volant; 52,0 % (55,7 % à l'échelle nationale) sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que les policiers soient autorisés à faire des tests d'alcoolémie au hasard pour repérer les conducteurs sous l'influence d'alcool; et 44,0 % (42,0 % à l'échelle nationale) pensent que les antidémarrage devraient être obligatoires pour tous les conducteurs, comparativement à 46,5 % en 2008, 40,1 % en 2009 et 45,7 % en 2010.

### Degré de soutien aux différentes mesures dans en Ontario



Bien que le public appuie davantage l'installation obligatoire d'antidémarrage pour les conducteurs déclarés coupables de conduite avec facultés affaiblies (79,2 %) que pour tous les conducteurs (44,0 %), plus de 40 % des Canadiens de l'Ontario pensent tout de même que ces dispositifs devraient être obligatoires pour tous les conducteurs. Cette tendance pourrait témoigner d'une sensibilisation croissante aux avantages que peuvent représenter ces appareils pour la sécurité. Dans plusieurs secteurs de compétence, les antidémarrage sont considérés comme des dispositifs faisant partie de l'équipement de série des véhicules, un peu comme les ceintures et les sacs gonflables. Des efforts sont déployés pour rendre cette technologie moins importune et mieux adaptée à l'usage dans tous les véhicules.

**À propos du sondage.** Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 240 Canadiens de la région de l'Ontario ont répondu au questionnaire en septembre et en octobre 2011. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 6,3 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible. Pour la troisième fois, certains répondants ont été joints au téléphone et d'autres, en ligne. Veuillez noter que certains des résultats de 2010 mentionnés dans le présent document sont différents de ceux du Sondage sur la sécurité routière de 2010 sur la conduite en état d'ivresse par région, car certains facteurs de pondération plus précis devenus accessibles pour l'année étudiée après la publication de ce rapport précédent ont été utilisés lors de la préparation de la présente fiche d'information.

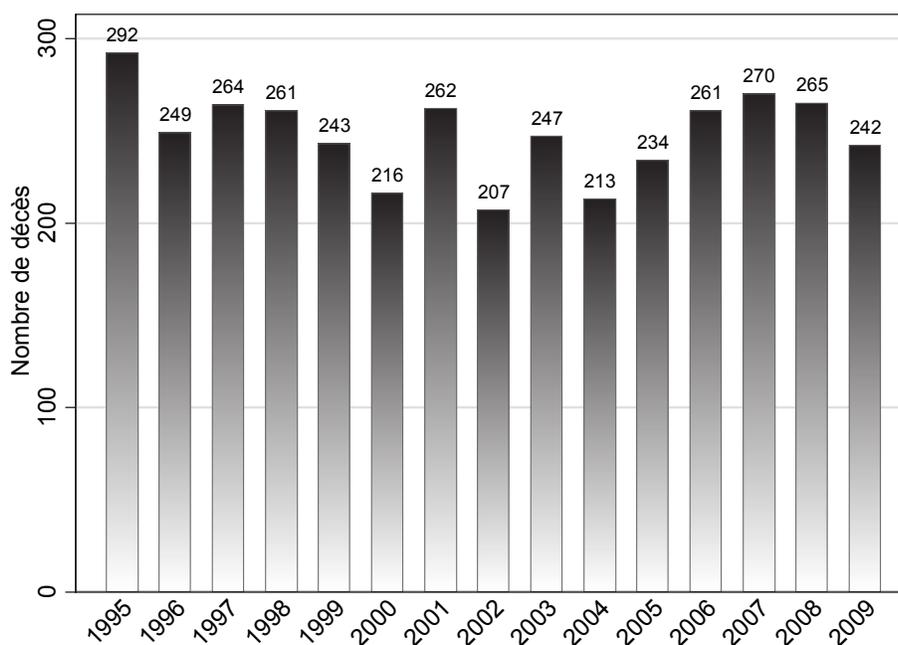
# L'ALCOOL AU VOLANT DANS LES PRAIRIES

La présente fiche d'information résume les résultats pour la région des Prairies (Alberta, Manitoba et Saskatchewan) du Sondage sur la sécurité routière de 2011 sur l'alcool au volant au Canada. Ce sondage d'opinion publique annuel est réalisé par la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRDR) et parrainé par l'Association des brasseurs du Canada et Transports Canada. Il prend le pouls de la nation sur les questions clés en matière de sécurité routière à l'aide d'une vaste enquête, réalisée par téléphone et en ligne, auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de conducteurs canadiens. Les résultats régionaux et nationaux sur l'alcool au volant aux pays sont publiés dans une série de fiches d'information complémentaires.

Même si le Sondage est effectué depuis de nombreuses années, les résultats régionaux ne sont disponibles que depuis 2008. En outre, ils sont basés sur un échantillon moins important (241 au lieu de 1 208). Par conséquent, il importe de signaler qu'il est trop tôt pour faire des comparaisons robustes entre les résultats régionaux et nationaux. Il faudra pour cela davantage de données qui seront recueillies à cette fin au cours des années à venir.

**Combien de Canadiens des Prairies meurent dans des collisions routières mettant en cause un conducteur sous l'influence d'alcool?** En 2009, année la plus récente pour laquelle on dispose de données, 242 Canadiens ont été tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur sous l'influence d'alcool dans les Prairies. Ce nombre représente une baisse par rapport à 2008, année au cours de laquelle le nombre de décès s'était élevé à 265. Étant donné que ces données sont inférieures au résultat national (242 décès dans les Prairies, comparativement à 714 au Canada), le résultat régional

**Nombre de Canadiens tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur sous l'influence d'alcool dans les Prairies**



Source : Mayhew et coll. (2011)

est moins stable. Par conséquent, les tendances qui se dégagent des résultats nationaux ne sont pas nécessairement évidentes à partir de ces résultats régionaux. Par exemple, une tendance à la baisse commence à transparaître à l'échelle nationale (voir la fiche d'information pour l'ensemble du Canada), mais il est trop tôt pour savoir si cette diminution dans les Prairies, de 270 en 2007 à 265 en 2008 et à 242 en 2009, marque aussi le début d'une tendance à la baisse. Il est conseillé de continuer à surveiller les résultats régionaux afin de vérifier s'ils suivent la tendance nationale ou s'ils s'en éloignent davantage.

**Quel pourcentage des Canadiens conduisent sous l'influence d'alcool dans les Prairies?** En réponse à une question sur la conduite après avoir consommé de l'alcool au cours des 30 derniers jours, 19,9 % des Canadiens des Prairies ont admis l'avoir fait en 2011. Le pourcentage, qui était de 13,0 % en 2008 et 18,9 % en 2009, a augmenté à 25,6 % en 2010 puis a baissé à 19,9 % en 2011. Il convient toutefois de mentionner qu'aucune conclusion ne peut être tirée de ces données à propos d'une tendance dans les Prairies. Sans données additionnelles, il est trop tôt pour dire s'il se dégage véritablement une tendance à la baisse. Pour le moment, l'information limitée pourrait témoigner d'une diminution du pourcentage de Canadiens des Prairies qui admettent avoir conduit après avoir consommé une quantité quelconque d'alcool comparativement à 2010 — il convient de signaler que ces pourcentages comprennent la conduite après avoir consommé de faibles quantités d'alcool et avec un taux d'alcoolémie inférieur à la limite autorisée ou aux limites administratives. Bien que cette tendance aille dans le même sens que les conclusions nationales, là encore, il faudra davantage de données pour confirmer la tendance, car ces résultats sont clairement moins stables à cause de la petite taille de l'échantillon (241).

**Quel pourcentage des Canadiens conduisent sous l'influence d'alcool dans les Prairies alors qu'ils croient avoir dépassé la limite légale?** À la question de savoir s'ils ont conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite légale au cours des 12 derniers mois, 4,9 % des Canadiens des Prairies ont admis avoir eu ce comportement en 2011 (comparativement à 5,4 % à l'échelle nationale). Ce pourcentage était de 2,0 % en 2008, de 6,6 % en 2009 et de 6,5 % en 2010. Il se compare à 5,2 % pour l'ensemble du Canada en 2008, à 5,6 % en 2009 et à 6,0 % en 2010. Il semble que cet indicateur dans les Prairies est près de la moyenne nationale (4,9 % par rapport à 5,4 %). Ici encore, en raison de la petite taille de l'échantillon, il serait prématuré de tirer des conclusions définitives au sujet de l'apparition d'une tendance quelconque.

**Combien de Canadiens des Prairies ont été passagers d'un véhicule conduit par une personne ayant consommé de l'alcool?** Au cours du dernier mois écoulé, 5,3 % des Canadiens des Prairies ont indiqué avoir été les passagers d'un véhicule conduit par une personne qui avait consommé de l'alcool à une occasion, et 4,1 % ont mentionné que la situation s'était produite à au moins deux reprises. Ces résultats étaient de 6,7 % et 4,5 % en 2008, 5,4 % et 5,6 % en 2009 et 10,6 % et 7,9 % en 2010. Ces passagers mettent leur vie en danger. Même quand le taux d'alcoolémie (TA) est faible, le risque d'avoir une collision et la gravité des blessures possibles augmentent, surtout s'ils sont combinés à d'autres facteurs d'affaiblissement des facultés comme la fatigue et la somnolence. Il semble que la sensibilisation

de ces passagers aux risques courus pourrait aider à faire diminuer le nombre de personnes qui acceptent d'accompagner, comme passagers, un conducteur qui a consommé de l'alcool.

**Combien de Canadiens des Prairies ont servi de conducteur désigné à une personne qui avait consommé de l'alcool?** On a aussi demandé aux Canadiens des Prairies combien de fois s'il y a lieu, au cours du dernier mois, ils avaient été le conducteur désigné d'une personne qui avait consommé de l'alcool. Ainsi, au cours des 30 derniers jours, 10,4 % ont indiqué avoir été le conducteur désigné d'une personne qui avait bu à une occasion (comparativement à 11,0 % à l'échelle nationale) et 15,7 %, à deux reprises ou plus (par rapport à 16,1 % à l'échelle nationale).

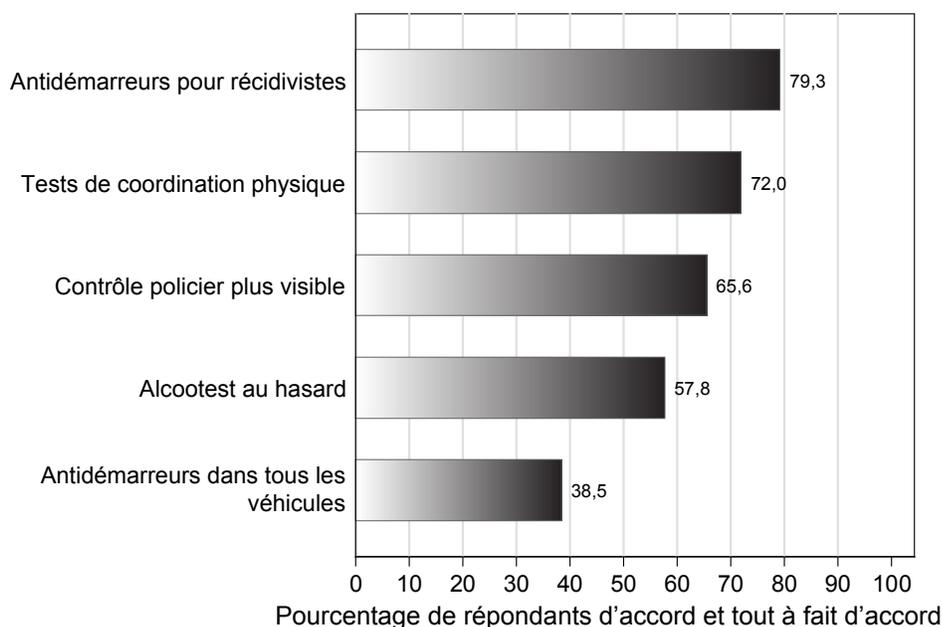
### **Où se situe la question de l'alcool au volant dans l'ordre des priorités publiques dans les Prairies?**

Les Canadiens des Prairies sont davantage préoccupés par l'alcool au volant que par tout autre problème social : 70,5 % se disent très préoccupés ou extrêmement préoccupés par cette question (comparativement à 69,3 % à l'échelle nationale). Ce pourcentage était de 77,0 % en 2008, 81,2 % en 2009 et 80,4 % en 2010. Les autres problèmes qui les préoccupent le plus sont le prix de l'essence (64,4 %) et la sécurité routière (52,7 %). Le sujet qui les préoccupe le moins est celui de la sécurité aérienne (27,0 %), comparable à l'année dernière (31,6 %).

**Est-ce que l'alcool au volant est un problème de sécurité routière important pour les Canadiens des Prairies?** Sur l'ensemble des problèmes de sécurité routière, l'alcool au volant a été coté comme un problème très grave ou extrêmement grave par 79,3 % des Canadiens des Prairies (comparativement à 80,9 % à l'échelle nationale). Le pourcentage était de 78,5 % en 2008, de 84,9 % en 2009 et de 80,8 % en 2010. Le plus haut degré de préoccupation concerne l'envoi de messages textes au volant (87,4 % par rapport à 85,1 % à l'échelle nationale).

**Degré de soutien à différentes mesures.** Les Canadiens des Prairies manifestent un appui solide aux diverses mesures visant à repérer les conducteurs sous l'influence d'alcool et à les empêcher de conduire. La figure ci-dessous montre que 79,3 % des Canadiens des Prairies sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que l'usage d'antidémarrateurs soit obligatoire pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies (79,3 % à l'échelle nationale). Ces Canadiens ont aussi noté leur appui aux autres mesures de la façon suivante : 72,0 % d'entre eux sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que les conducteurs soient tenus de se soumettre à un test de coordination physique si l'on soupçonne qu'ils sont sous l'influence d'alcool ou de drogues (73,3 % à l'échelle nationale); 65,6 % (65,0 % à l'échelle nationale) sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que la présence policière soit manifestement plus grande pour lutter contre l'alcool au volant; 57,8 % (55,7 % à l'échelle nationale) sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que les policiers soient autorisés à faire des tests d'alcoolémie au hasard pour repérer les conducteurs sous l'influence d'alcool; et 38,5 % (42,0 % à l'échelle nationale) pensent que les antidémarrateurs devraient être obligatoires pour tous les conducteurs, comparativement à 46,5 % en 2008, 40,1 % en 2009 et 45,7 % en 2010.

### Degré de soutien aux différentes mesures dans les Prairies



Bien que le public appuie davantage l'installation obligatoire d'antidémarrage pour les conducteurs déclarés coupables de conduite avec facultés affaiblies (79,3 %) que pour tous les conducteurs (38,5 %), près de 40 % des Canadiens des Prairies pensent tout de même que ces dispositifs devraient être obligatoires pour tous les conducteurs. Même si la tendance peut sembler en baisse, elle porte à croire que plus du tiers des Canadiens de cette région sont encore conscients des avantages que peuvent représenter ces appareils pour la sécurité. Dans plusieurs secteurs de compétence, les antidémarrage sont considérés comme des dispositifs faisant partie de l'équipement de série des véhicules, un peu comme les ceintures et les sacs gonflables. Des efforts sont déployés pour rendre cette technologie moins importune et mieux adaptée à l'usage dans tous les véhicules.

**À propos du sondage.** Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 241 Canadiens des Prairies ont répondu au questionnaire en septembre et en octobre 2011. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 6,3 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible. Pour la troisième fois, certains répondants ont été joints au téléphone et d'autres, en ligne. Veuillez noter que certains des résultats de 2010 mentionnés dans le présent document sont différents de ceux du Sondage sur la sécurité routière de 2010 sur la conduite en état d'ivresse par région, car certains facteurs de pondération plus précis devenus accessibles pour l'année étudiée après la publication de ce rapport précédent ont été utilisés lors de la préparation de la présente fiche d'information.

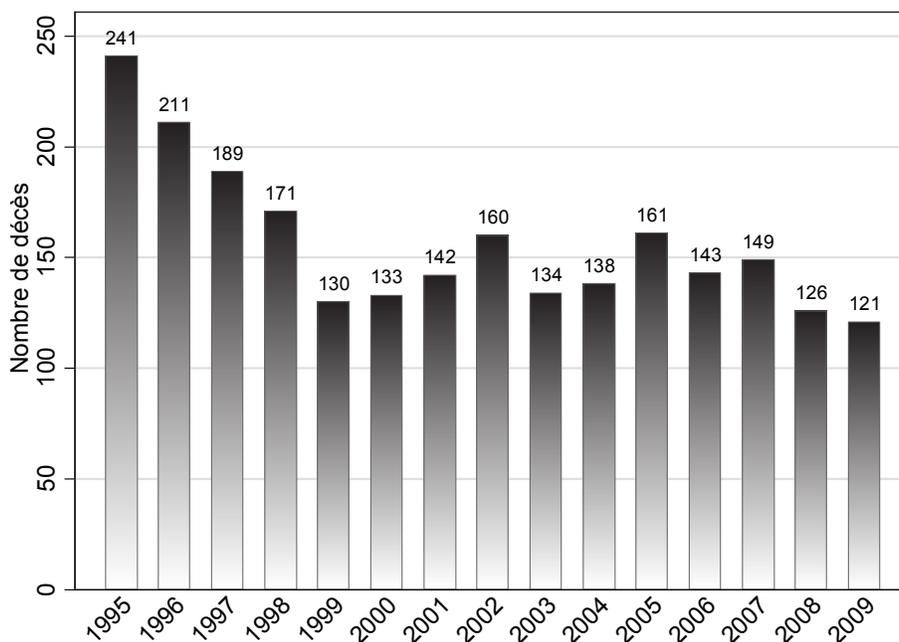
# L'ALCOOL AU VOLANT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

La présente fiche d'information résume les résultats pour la région de la Colombie-Britannique du Sondage sur la sécurité routière de 2011 sur l'alcool au volant au Canada. Ce sondage d'opinion publique annuel est réalisé par la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRDR) et parrainé par l'Association des brasseurs du Canada et Transports Canada. Il prend le pouls de la nation sur les questions clés en matière de sécurité routière à l'aide d'une vaste enquête, réalisée par téléphone et en ligne, auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de conducteurs canadiens. Les résultats régionaux et nationaux sur l'alcool au volant aux pays sont publiés dans une série de fiches d'information complémentaires.

Même si le Sondage est effectué depuis de nombreuses années, les résultats régionaux ne sont disponibles que depuis 2008. En outre, ils sont basés sur un échantillon moins important (243 au lieu de 1 208). Par conséquent, il importe de signaler qu'il est trop tôt pour faire des comparaisons robustes entre les résultats régionaux et nationaux. Il faudra pour cela davantage de données qui seront recueillies à cette fin au cours des années à venir.

**Combien de Canadiens meurent en Colombie-Britannique dans des collisions routières mettant en cause un sous l'influence d'alcool?** En 2009, année la plus récente pour laquelle on dispose de données, 121 Canadiens ont été tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur sous l'influence d'alcool en Colombie-Britannique, soit le résultat le plus faible depuis 1995. Étant donné que ces données sont inférieures au résultat national (121 décès en Colombie-Britannique comparativement à 714 au Canada), le résultat régional est moins stable. Par conséquent, les tendances qui se dégagent des

**Nombre de Canadiens tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur sous l'influence d'alcool en Colombie-Britannique**



Source : Mayhew et coll. (2011)

résultats nationaux ne sont pas nécessairement évidentes à partir de ces résultats régionaux. Par exemple, une tendance à la baisse transparaît à l'échelle nationale (voir la fiche d'information pour l'ensemble du Canada), mais il est trop tôt pour savoir si la diminution en Colombie-Britannique, de 149 en 2007 à 126 en 2008, puis à 121 en 2009, marque aussi le début d'une tendance à la baisse. Il est conseillé de continuer à surveiller les résultats régionaux afin de vérifier s'ils suivent la tendance nationale ou s'ils s'en éloignent davantage.

### **Quel pourcentage des Canadiens de la Colombie-Britannique conduisent sous l'influence**

**d'alcool?** En réponse à une question sur la conduite après avoir consommé de l'alcool au cours des 30 derniers jours, 18,6 % des Canadiens de la Colombie-Britannique ont admis l'avoir fait en 2011. Ce pourcentage qui était de 19,7 % en 2008 et de 16,4 % en 2009 a augmenté à 23,2 % en 2010 puis a diminué à 18,6 % en 2011. Il convient toutefois de mentionner qu'aucune conclusion ne peut être tirée de ces données à propos d'une tendance en Colombie-Britannique. Sans données additionnelles, il est trop tôt pour dire s'il se dégage véritablement une tendance à la baisse. Pour le moment, l'information limitée pourrait témoigner d'une diminution du pourcentage de Canadiens de la Colombie-Britannique qui admettent avoir conduit après avoir consommé une quantité quelconque d'alcool depuis 2010 — il convient de signaler que ces pourcentages comprennent la conduite après avoir consommé de faibles quantités d'alcool et avec un taux d'alcoolémie inférieur à la limite autorisée ou aux limites administratives. Bien que cette tendance aille dans le même sens que les conclusions nationales, là encore, il faudra davantage de données pour confirmer la tendance, car ces résultats sont clairement moins stables à cause de la petite taille de l'échantillon (243).

### **Quel pourcentage des Canadiens de la Colombie-Britannique conduisent sous l'influence**

**d'alcool alors qu'ils croient avoir dépassé la limite légale?** À la question de savoir s'ils ont conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite légale au cours des 12 derniers mois, 3,4 % des Canadiens de la Colombie-Britannique ont admis avoir eu ce comportement en 2011 (comparativement à 5,4 % à l'échelle nationale). Ce pourcentage était de 8,8 % en 2008, de 8,0 % en 2009 et de 6,1 % en 2010. Il se compare à 5,2 % pour l'ensemble du Canada en 2008, 5,6 % en 2009 et 6,0 % en 2010. Il semble que cet indicateur, en Colombie-Britannique, soit supérieur à la moyenne nationale de 2008 à 2010, et inférieur en 2011 (3,4 % comparativement à 5,4 %). Ici encore, en raison de la petite taille de l'échantillon, il serait prématuré de tirer des conclusions définitives au sujet de l'apparition d'une tendance quelconque.

### **Combien de Canadiens de la Colombie-Britannique ont été passagers d'un véhicule conduit par une personne ayant consommé de l'alcool?**

Au cours du dernier mois écoulé, 5,9 % des Canadiens de la Colombie-Britannique ont indiqué avoir été les passagers d'un véhicule conduit par une personne qui avait consommé de l'alcool à une occasion, et 9,4 % ont mentionné que la situation s'était produite à au moins deux reprises. Ces résultats étaient de 6,8 % et 11,4 % en 2008, 4,2 % et 4,4 % en 2009 et 6,3 % et 4,4 % en 2010. Ces passagers mettent leur vie en danger. Même quand le taux d'alcoolémie (TA) est faible, le risque d'avoir une collision et la gravité des blessures possibles augmentent, surtout s'ils sont

combinés à d'autres facteurs d'affaiblissement des facultés comme la fatigue et la somnolence. Il semble que la sensibilisation de ces passagers aux risques courus pourrait aider à faire diminuer le nombre de personnes qui acceptent d'accompagner, comme passagers, un conducteur qui a consommé de l'alcool.

**Combien de Canadiens de la Colombie-Britannique ont servi de conducteur désigné à une personne qui avait consommé de l'alcool?** On a demandé aux Canadiens de la Colombie-Britannique combien de fois s'il y a lieu, au cours du dernier mois, ils avaient été le conducteur désigné d'une personne qui avait consommé de l'alcool. Ainsi, au cours des 30 derniers jours, 10,6 % ont indiqué avoir été le conducteur désigné d'une personne qui avait bu à une occasion (comparativement à 11,0 % à l'échelle nationale) et 20,7 %, à deux reprises ou plus (par rapport à 16,1 % à l'échelle nationale).

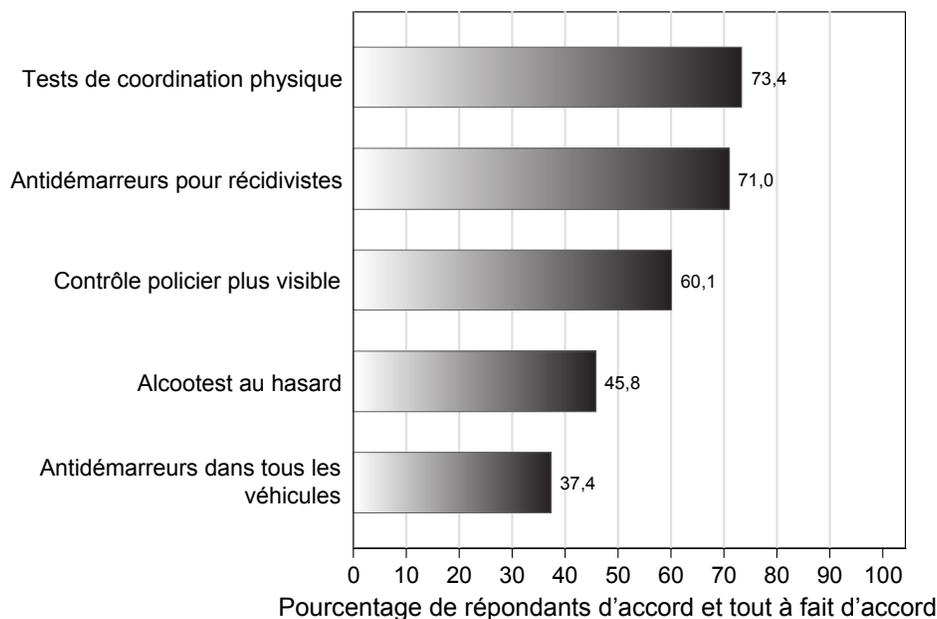
**Où se situe la question de l'alcool au volant dans l'ordre des priorités publiques en Colombie-Britannique?** Pour la première fois, l'alcool au volant ne figure plus en tête de liste des problèmes sociaux, à 64,5 % (comparativement à 69,3 % à l'échelle nationale). Ce pourcentage était de 80,4 % en 2008, de 86,6 % en 2009 et de 72,6 % en 2010. Le problème social qui préoccupe le plus les Canadiens de la Colombie-Britannique est le prix de l'essence : 76,5 % se disent très préoccupés ou extrêmement préoccupés par cette question. Celle-ci est suivie de la sécurité routière (67,6 %). Le sujet qui les préoccupe le moins est celui de la sécurité aérienne (24,7 %), à peu près comme l'année dernière (29,3 %).

**Est-ce que l'alcool au volant est un problème de sécurité routière important pour les Canadiens de la Colombie-Britannique?** Sur l'ensemble des problèmes de sécurité routière, l'alcool au volant a été coté comme un problème très grave ou extrêmement grave par 81,1 % des Canadiens de la Colombie-Britannique (comparativement à 80,9 % à l'échelle nationale). Le pourcentage était de 81,1 % en 2008, de 85,3 % en 2009 et de 81,4 % en 2010. Le plus haut degré de préoccupation concerne l'envoi de messages textes au volant (82,9 % par rapport à 85,1 % à l'échelle nationale).

**Degré de soutien à différentes mesures.** Les Canadiens de la Colombie-Britannique manifestent un appui solide aux diverses mesures visant à repérer les conducteurs sous l'influence d'alcool et à les empêcher de conduire. La figure ci-dessous montre que 73,4 % d'entre eux sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que les conducteurs soient tenus de se soumettre à un test de coordination physique si l'on soupçonne qu'ils sont sous l'influence d'alcool ou de drogues (73,3 % à l'échelle nationale). Les Canadiens de la Colombie-Britannique ont aussi noté leur appui aux mesures suivantes : 71,0 % sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que l'usage d'antidémarrateurs soit obligatoire pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies (79,3 % à l'échelle nationale), 60,1 % (65,0 % à l'échelle nationale) sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que la présence policière soit manifestement plus grande pour lutter contre l'alcool au volant; 45,8 % (55,7 % à l'échelle nationale) sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que les policiers soient autorisés à faire des tests d'alcoolémie au hasard pour repérer les conducteurs sous l'influence d'alcool; 37,4 % (42,0 % à l'échelle nationale) pensent que les antidémarrateurs devraient

être obligatoires pour tous les conducteurs, comparativement à 53,5 % en 2008, 40,3 % en 2009 et 40,5 % en 2010.

### Degré de soutien aux différentes mesures en Colombie-Britannique



Bien que le public appuie davantage l'installation obligatoire d'antidémarrageurs pour les conducteurs déclarés coupables de conduite avec facultés affaiblies (71,0 %) que pour tous les conducteurs (37,4 %), près de 40 % des Canadiens de la Colombie-Britannique pensent tout de même que ces dispositifs devraient être obligatoires pour tous les conducteurs. Même si cette tendance paraît diminuer, elle porte à croire qu'encore plus du tiers des Canadiens de la Colombie-Britannique sont conscients des avantages que peuvent représenter ces appareils pour la sécurité. Dans plusieurs secteurs de compétence, les antidémarrageurs sont considérés comme des dispositifs faisant partie de l'équipement de série des véhicules, un peu comme les ceintures et les sacs gonflables. Des efforts sont déployés pour rendre cette technologie moins importune et mieux adaptée à l'usage dans tous les véhicules.

**À propos du sondage.** Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 243 Canadiens de la Colombie-Britannique ont répondu au questionnaire en septembre et en octobre 2011. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 6,3 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible. Pour la troisième fois, certains répondants ont été joints au téléphone et d'autres, en ligne. Veuillez noter que certains des résultats de 2010 mentionnés dans le présent document sont différents de ceux du Sondage sur la sécurité routière de 2010 sur la conduite en état d'ivresse par région, car certains facteurs de pondération plus précis devenus accessibles pour l'année étudiée après la publication de ce rapport précédent ont été utilisés lors de la préparation de la présente fiche d'information.